

Décision 20-DCC-44 du 13 mars 2020

relative à la prise de contrôle exclusif du groupe Cruiseline par les fonds Abénex V et Abénex V France

Posted on: 13 mars 2020 | Secteurs :

TOURISME / HÔTELLERIE / RESTAURATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Oui

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

Abénex V
Abénex V France
Groupe Cruiseline

Lire

le texte intégral de la décision

33.96 Ko